



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de VITROLLES

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?



DEFINITION

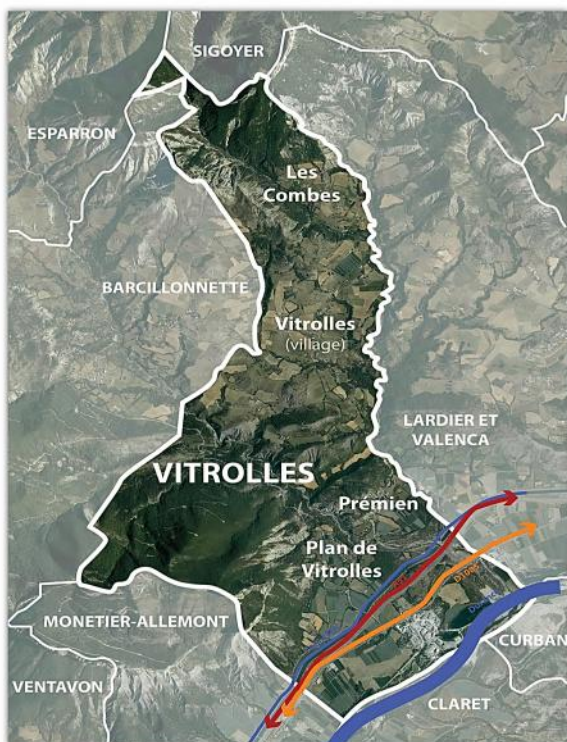
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **outil de planification communal** qui permettra à la commune de Vitrolles de mettre en oeuvre un véritable projet de territoire **pour les 9-12 ans à venir**.

Ce projet assurera une triple fonction :

- **Fonction prévisionnelle** en définissant les objectifs d'aménagement ;
- **Fonction opérationnelle** en encadrant les opérations d'aménagement ;
- **Fonction réglementaire** en définissant les règles d'utilisation du sol.

La démarche d'élaboration du PLU doit prendre en compte :

- toutes les **thématiques** de l'évolution du territoire ;
- les différentes **échelles spatiales** ;
- les différents **acteurs du territoire** (services de l'Etat, population...).



EVOLUTION POS / PLU

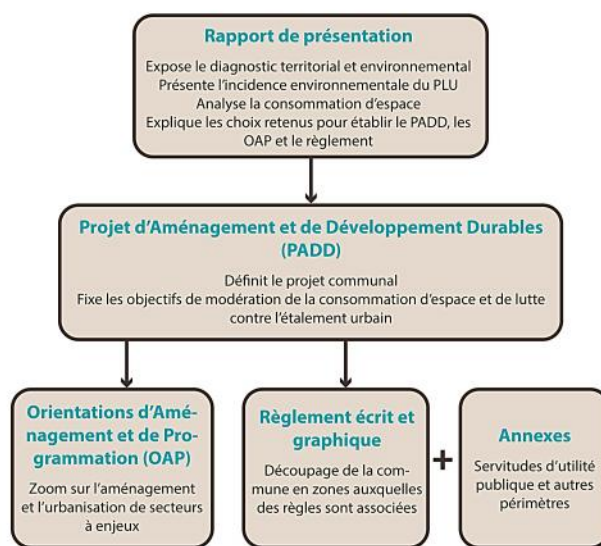
Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 le **Plan Local d'Urbanisme (PLU) succède au Plan d'Occupation des Sols (POS)**.

Le PLU comprend une pièce supplémentaire par rapport au POS : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, esquissant un projet de territoire pour les 9-12 ans à venir.

- **Pour les élus**, le PLU est **plus complet et prospectif** que le POS.
- **Pour les administrés**, le PLU est **plus didactique** que le POS.
- **Pour les territoires**, le PLU est **plus intégré et durable** que le POS.

La **loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)** du 24 mars 2014 dispose que les communes qui n'auront pas adopté un PLU avant le 27 mars 2017 perdront la main sur le droit des sols qui reviendra alors au Préfet. La Municipalité ne serait alors plus maîtresse de son destin. **La commune de Vitrolles s'engage donc dans une procédure de révision de son POS** afin de le transformer en PLU avant cette échéance.

PIECES CONSTITUTIVES DU PLU



CONCERTATION

Ce travail d'élaboration du nouveau document d'urbanisme sera l'occasion d'**associer les Vitrollais à notre réflexion sur le devenir de notre village**.

Découvrir

La présente **exposition évolutive** pour découvrir les étapes du PLU au fur et à mesure de l'avancement du projet.

S'informer

Des articles paraîtront dans le bulletin municipal.

Echanger et débattre

Deux réunions publiques seront organisées, respectivement en phase PADD et zonage/règlement pour vous informer, faire des propositions et poser vos questions aux élus et techniciens.

S'exprimer

Un registre est mis à disposition en mairie, aux horaires d'ouverture habituels afin de recueillir vos avis et remarques.

ETAPES DE L'ELABORATION DU PLU

